

Dossier périscolaire 2024-2025

Retrouvez en ligne les fiches de renseignements pour les inscriptions aux activités périscolaires pour la rentrée de septembre 2024 !



Chaque année, vous devez obligatoirement transmettre au Guichet unique votre dossier périscolaire avant toute fréquentation de vos enfants aux activités suivantes : restauration scolaire, accueil du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi...

Pour cela, vous devez :

- Compléter en ligne le dossier périscolaire comprenant la fiche de renseignements et la ou les fiche(s) sanitaire(s) de liaison de votre (vos) enfant(s).
- Enregistrer sous et renommer votre dossier complet au nom du représentant légal du ou des enfant(s) scolarisé(s)
- Renvoyer votre dossier dûment rempli et nommé au Guichet unique **avant le 12 août par mail à guichetunique@mairie-vaureal.fr**

Nous vous rappelons que la réservation aux différentes activités périscolaires est OBLIGATOIRE. SANS INSCRIPTION PRÉALABLE, les enfants ne seront pas pris en charge. La réservation préalable aux services périscolaires vaut engagement, donc facturation. Elle a pour but d'organiser les moyens humains et matériels réglementés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Infos pratiques

Toutes les réservations et modifications concernant le planning de votre enfant pour l'année à venir sont à faire dans votre espace citoyen.

Contact

Guichet unique

Hôtel de Ville

1 place du Cœur Battant

95490 Vauréal

Tél. : 01 34 24 53 55

guichetunique@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[Informations aux familles - Rentrée 2024-2025](#)

[Dossier périscolaire 2024-2025](#)

[Règlement des activités périscolaires 2024-2025](#)

[Fiche d'explication - Réservations sur l'Espace Citoyen](#)

Liens utiles

[Quotient familial 2024](#)